

ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – RUE DE LA MONTAGNE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu l'article R 225 du Code de la Route,

Vu l'article 26-15 du Code Pénal,

Vu la loi N°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements et Communes,

Vu la demande du 08 septembre 2025 formulée par l'entreprise SPIESS à Kertzfeld (67230) pour le compte du SDEA,

Vu les branchements d'assainissement et d'AEP à réaliser au niveau du 17 Rue de la Montagne, dans le cadre du projet de construction de l'EHPAD du Vignoble,

Considérant l'état actuel du terrain,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1

En raison des travaux de branchements et pour des raisons évidentes de sécurité, la rue de la Montagne sera interdite à la circulation du lundi 22 septembre au vendredi 26 septembre 2025.

Article 2

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise SPIESS à Kertzfeld (67230), chargée de l'exécution des travaux.

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Epfig.

Article 5

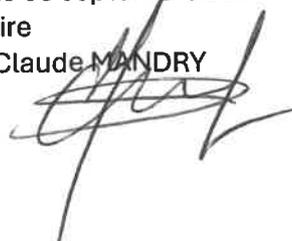
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- * à la Gendarmerie à Barr
- * au SMICTOM Centre Alsace
- * au SIS du Bas-Rhin
- * Direction de l'EHPAD du Vignoble d'EPFIG
- * SPIESS

Epfig le 08 septembre 2025

Le Maire

Jean-Claude MANDRY



Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : Commune d'Epfig

Destinataire : Mairie
Complément d'adresse :
Numéro / Voie : 3 place de la Mairie
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 67680 | Epfig
Pays : FRANCE

Avis favorable

le 08/09/25

Jean-Claude MANDRY
Maire d'Epfig



DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2,0,2,5,0,9,0,8,0,0,3,1,7,T
N° affaire du responsable du projet :
Date de la déclaration : 08 / 09 / 2025
 Responsable du projet, personne morale Responsable du projet, personne physique Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : SPIESS
Pays : FRANCE N° SIRET : 3,1,0 | 7,1,9 | 4,0,6 | 0,0,0,3,8

Représentant du responsable du projet

Dénomination : SPIESS
Complément / Service : BENFELD
N° : 3 Voie : Route d'Ehl
Lieu-dit / BP : Lieudit Roessler
Code postal : 67230 Commune : BENFELD
Personne à contacter :
Tél. : 0388747642 Fax(1) : 0388741127
Courriel(1) : travaux@spiess.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : 17 Rue de la Montagne
CP : 67680 Commune principale : Epfig
Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A3 Couleur :
Souhait de plans vectoriels : au format : DXF

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : TER | SOU | RBL | | | |
Décrivez le projet : Pose de branchements EU et EP
Emploi de techniques sans tranchées : Oui Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : __, __ m
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 22 / 09 / 2025 Durée du chantier : 3,0 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :
Date des investigations complémentaires : __ / __ / __
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : SPIESS
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : 2,0,2,5,0,9,0,8,0,0,3,1,7,T
N° affaire de l'exécutant des travaux : 5223
Date de la déclaration : 08 / 09 / 2025
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : INITIAL

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : SPIESS
Complément / Service : BENFELD
N° : 3 Voie : Route d'Ehl
Lieu-dit / BP : Lieudit Roessler
Code postal : 67230 Commune : BENFELD
Pays : FRANCE N° SIRET : 3,1,0 | 7,1,9 | 4,0,6 | 0,0,0,3,8
Personne à contacter : LEBEL Sylvie
Tél. : 0388747642 Fax(1) : 0388741127
Courriel(1) : travaux@spiess.fr

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) : 17 Rue de la Montagne
CP : 67680 Commune principale : Epfig
Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A3 Couleur :
Souhait de plans vectoriels : au format : DXF

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : TER | SOU | RBL | | | |
Décrivez les travaux : Pose de branchements EU et EP
Techniques utilisées(3) : ENG | MAN | PEL | VIB | | | |
 Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : 150 cm
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : __, __ m
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 22 / 09 / 2025
Durée du chantier : 3,0 jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire : SPIESS
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3